



**BURGEAP**

grand parc  
miribel jonage

**SYMALIM/SEGAPAL**

LÔNES DE MIRIBEL JONAGE

**Dossier d'autorisation au titre de  
la Loi sur l'Eau pour  
l'expérimentation de remise en  
eau de la lône de Jonage**

Rapport REETCE00360-01

30/05/2012



## Résumé non technique

Ces dernières années, l'incision du canal de Miribel et l'érosion régressive générée depuis les plans d'eau (Lac des Eaux Bleues) ont provoqué un fort enfoncement de la nappe alluviale sur l'île de Miribel Jonage. Ainsi, cette dernière s'est progressivement déconnectée des îlons (anciens bras du Rhône) existantes sur la partie amont de l'île, qui se sont ainsi retrouvées asséchées. Cette évolution a entraîné la disparition de toutes les espèces aquatiques et leur remplacement par des communautés terrestres supportant les inondations temporaires et qui présentent un intérêt bien moindre.

Devant ce constat, la SEGAPAL, gestionnaire du Grand Parc de Miribel Jonage, a développé un projet qui a pour ambition la remise en eau d'un linéaire de îlons par prise d'eau gravitaire (siphon) dans le canal de Jonage.

La relative bonne perméabilité des sols (alluvions récentes), le caractère non saturé des terrains, le niveau relativement bas de la nappe constituent autant de facteurs qui peuvent compromettre la remise en eau de ces milieux depuis le canal de Jonage. Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de procéder à une expérimentation « grandeur nature » permettant d'étudier la faisabilité réelle de cette opération, sa pérennité dans le temps et les modalités d'alimentation depuis l'amont.

Le projet d'expérimentation de remise en eau d'une îlon sur le secteur de l'île de Miribel Jonage, initié par la SEGAPAL, s'inscrit donc dans une démarche de préservation de la qualité patrimoniale du Rhône et de ses annexes fluviales et de préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif (soutien de nappe).

Il concerne deux anciennes îlons du Rhône sur l'île de Miribel Jonage :

- la îlon de Jonage, ancien bras mort du Rhône, se situe sur l'île de Miribel Jonage au lieu-dit le Petit Emprunt, à proximité des terrains de sports de Jonage, au nord du canal de Jonage. Comme son nom l'indique, son emprise est sur la commune de Jonage, dans le département du Rhône (69) ;
- le Vieux Rhône du Sablon, issu de la îlon du Plançon et de la brèche de Thil amont. Il se situe à cheval sur les communes de Jonage et de Thil, entre les départements du Rhône (69) et de l'Ain (01). Son exutoire est le lac de la Forestière via la brèche de Thil aval

### L'état initial environnemental du secteur d'étude a mis en évidence les éléments suivants :

- Le tracé de la îlon de Jonage, n'est peu, voire pas marqué, notamment sur les parties amont et aval. Il n'existe plus de connexion directe ou indirecte avec le canal de Jonage et de par sa déconnexion aval, la îlon n'est que très rarement remise en eau.
- Le vieux Rhône du Sablon est bien plus marqué (berge de 2 à 4 mètres de haut) et constitue une véritable annexe du canal de Miribel en période de crues. En effet, le Vieux Rhône du Sablon est en eau dès la crue biennale du Rhône, alimenté par les brèches de Thil amont et Thil aval.
- Compte tenu de la présence de nombreux bouchons sédimentaires sur la îlon de Jonage, la continuité des écoulements n'est pas assurée dans l'état actuel. Le projet nécessite donc des travaux de terrassement.
- La îlon de Jonage demeure inondable lors d'une crue décennale du Rhône ; elle se situe en zone inondable du Rhône au titre du Plan de Prévention des Risques Inondation.
- En termes de milieux naturels, le secteur d'étude présente les enjeux suivants :
  - Interception par le projet d'une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique ZNIEFF de type 2, d'une ZNIEFF 1 et d'un site NATURA 2000 ;
  - Présence probable d'espèces protégées (ophioglosse notamment) sur le secteur d'étude dont certaines d'intérêt communautaire, d'habitats naturels remarquables et présence d'une espèce invasive, le solidage.

- Le projet se situe sur des parcelles publiques, propriétés du SYMALIM ; il intercepte également des servitudes d'utilité publique (passage ligne électrique, périmètre de protection éloigné de champs captants) ;

### **Description sommaire du projet**

L'expérimentation de remise en eau de la lône de Jonage vise à quantifier l'impact (positif) de cette remise en eau sur les niveaux de nappe, mesurer l'extension de la zone remise en eau en fonction du débit d'alimentation (variable entre 0,5 et 2 m<sup>3</sup>/s), statuer sur les conditions de faisabilité d'une remise en eau « permanente » et définir les conditions permettant d'optimiser la plus value écologique de cette opération.

Pour réaliser l'expérimentation, les aménagements suivants sont prévus sur la lône de Jonage :

- Création d'une prise d'eau provisoire sur le canal de Jonage (système de siphons) permettant la réalimentation de la lône avec un débit variable de 0,5 à 2 m<sup>3</sup>/s ;
- Réalisation d'un ouvrage sous la voirie conduisant au lieu-dit « Les Marais » pour permettre la continuité des écoulements vers la lône de Jonage ;
- Réalisation d'un remodelage du profil en long de la lône sur sa partie amont (environ 700 ml) afin de garantir un axe préférentiel aux écoulements ;
- Réalisation d'un deuxième ouvrage busé sous un chemin carrossable afin de rétablir la continuité des écoulements vers la partie aval de la lône à recréer ;
- Approfondissement d'un talweg secondaire pour permettre d'assurer la continuité des écoulements vers le Vieux Rhône du Sablon sur un linéaire d'environ 200 ml ;
- Création d'un chenal permettant de relier la lône de Jonage au Vieux Rhône du Sablon sur un linéaire d'environ 60 ml.

Le projet prévoit enfin dans sa version définitive (remise en eau permanente) :

- la réalisation d'un bassin de décantation en sortie de prise d'eau afin de décanter les fines et MES présent dans les eaux du Rhône ;
- des micro-terrassements et aménagements de diversification aquatique afin de multiplier les conditions d'habitats différentes.

### **Incidences du projet**

Au cours de la phase de travaux, le projet présente des incidences potentielles modérées sur les milieux naturels, en termes de dérangement de la faune locale et de destruction d'habitats naturels ; il présente également un impact sur les conditions de circulation sur la digue du canal de Jonage (prise en compte des travaux EDF).

En phase expérimentale, le projet présentera une incidence positive sur plusieurs compartiments physiques de l'hydrosystème (hydrologie, hydraulique, hydrogéologie, qualité des eaux superficiels) mais les bienfaits de cette réalimentation ne seront que temporaires.

A terme (remise en eau permanente), le projet présentera une incidence positive sur les milieux naturels (faune, flore) et l'hydrogéologie par les infiltrations au profit de la nappe ; une incidence positive sera également établie sur la qualité des eaux par la capacité d'auto épuration que la lône va offrir mais celle-ci est très faible.

Le projet aura également une incidence positive sur la régénération et diversité des forêts alluviales et la gestion des espèces envahissantes du secteur d'étude.

### **Mesures compensatoires**

Les mesures compensatoires aux incidences du projet en phase de travaux concerneront principalement des dispositions de réalisation et d'organisation de chantiers ainsi qu'un phasage pertinent des interventions qui soient appropriées pour limiter les incidences potentielles (émission de fines, destruction de habitats naturels, pollution accidentelle...).

Les mesures compensatoires aux incidences permanentes sont intégrées au projet. Elles consistent d'une part à réaliser un bassin de décantation des matières en suspension en aval immédiat de la prise d'eau afin de limiter le colmatage de la lône et ainsi assurer une bonne infiltration des eaux, et d'autre part, à mettre en œuvre un dispositif automatique d'arrêt du siphon en cas de pollution constatée du Rhône au niveau de la station de Jons (turbidité et COT).

### **Moyens de surveillance et d'entretien**

Les moyens de suivis proposés lors de l'expérimentation sont essentiellement basés sur le suivi de paramètres physiques, tels que la piézométrie, le linéaire et la superficie de lône remise en eau, les vitesses et profondeurs d'écoulement...etc. En outre, un suivi écologique sera également mis en place lors de l'expérimentation à partir d'un examen des nouveaux milieux créés et d'une analyse des tendances d'évolution sur la présence/colonisation des espèces faunistiques et floristiques.

Les moyens de surveillance proposés du projet final de remise en eau de la lône de Jonage reposeront sur la réalisation de pêches électriques d'inventaires, d'établissement d'indices hydro-morphologiques et d'inventaires faune flore afin d'évaluer le bénéfice du projet respectivement sur l'état et la diversité des habitats aquatiques et terrestres.

Des suivis visuels, reconnaissances et relevés topographiques sommaires pourront également être réalisés ponctuellement (après crues) afin d'observer l'évolution morphologique du nouveau chenal et repérer d'éventuels signes d'érosion.